



CONSEIL PROCEDURE SUITE ERREUR MEDICALE

Par **hellen**, le **05/11/2014** à **09:46**

Bonjour,
je m'expique,

suite a une erreur medicale d'un chirurgien, j'ai adresser un courrier a la clinique pour prejudices et demander reparations, j'ai recu un courrier hier soir disant:

Madame,

NOUS FAISONS SUITE A VOTRE COURRIER RECU LE 29 OCTOBRE, DANS LEQUEL VOUS NOUS FAITES PART DE VOTRE MECONTENTEMENT concernant votre prise en charge par le DOCTEUR X AU SIEN DE NOTRE ETABLISSEMENT. IL A RETENU TOUTE NOTRE ATTENTION.

NOUS AVONS BIEN PRIS EN COMPTE VOTRE RECLAMATION NOUS L AVONS CONSIGNEE ET ADRESSEE AU PRATICIEN CONCERNE AFIN QU IL PUISSE EVENTUELLEMENT REpondre A VOS INTERROGATIONS D ORDRE MEDICALE. JE TIENS A VOUS ASSURER DE NOTRE ATTENTION SUR LES POINTS EVOQUES DANS VOTRE RECLAMATION ET ME TIENS A VOTRE ENTIERE DISPOSITION POUR VOUS RENCONTRER.

A VOTRE DEMANDE SET SI VOUS LE SOUHAITER NOUS VOUS PROPOSONS UNE RENCONTRE AVEC LE MEDiateur MEDICAL DE LA CRU. VOUS POUVEZ PRENDRE CONTACT AVEC Mme X, ASSISTANCE DE DIRECTION AFIN D ORGANISER CETTE RENCONTRE.

VEUILLEZ CROIRE MADAME EN NOTRE CONSIDERATION LA MEILLEUR.

VOILA je sais pas trop quoi faire la? dois je prendre rdv avec le mediateur de la cru? je suis perdu la

besoin de conseil svp

Par **hellen**, le **06/11/2014** à **10:50**

personne?

Par **ARX**, le **07/11/2014** à **17:42**

Bonjour Madame,

Vous avez bien fait d'adresser un courrier à la Clinique. C'est en effet la première démarche à effectuer dans le cadre d'une réclamation.

Je vous conseille vivement de rencontrer le médiateur médical de la Commission des Relations avec les Usagers (cette Commission veille au respect des droits des usagers). Il sera à même de vous apporter des explications quant à votre réclamation.

A l'issue de cet entretien (si vous décidez d'y participer), un compte-rendu vous sera transmis. L'établissement de santé vous adressera ensuite une réponse écrite détaillée quant à votre réclamation.

Vous pouvez également demander à consulter votre dossier médical (sur place et gratuit) et/ou en demander une copie (les frais de reproduction seront à votre charge).

Si vous souhaitez en obtenir une copie, vous pouvez adresser une demande écrite

- soit au chirurgien s'il exerce à titre libéral
- soit au Directeur de l'établissement de santé.

Cette demande devra être accompagnée d'une photocopie de votre carte d'identité.

N'hésitez pas à me tenir informée de la suite de votre réclamation.

Cordialement,

ARX

Par **hellen**, le **07/11/2014** à **20:31**

Ok et pour me mediteur? Dois je allez au rdv seul ou accompagner éventuellement d'un représentant juridique ou d'un avocat? Et quels personne seront présent lors de l'entretien? Pour le dossier médical j'ai adresser un ar y a 3 semaines j'attends toujours. Pour le

médiateur j'ai peur qu'on me fasse un lavage de cerveau si j'y fait seul...

Par **ARX**, le **09/11/2014** à **21:02**

L'objet de la médiation est de clarifier ce qui pose difficulté et pouvoir renouer un dialogue. Le médiateur est neutre et impartial. En conséquence, je ne pense pas qu'il soit nécessaire que vous veniez accompagnée d'un avocat.

Je vous conseille néanmoins vous faire accompagner d'un proche, votre médecin traitant, ou un représentant des usagers, qui pourront vous conseiller et vous soutenir.

Il sera peut-être nécessaire pour le Médiateur d'avoir accès à votre dossier médical (si le motif de votre réclamation le nécessite), vous pouvez donc préparer une autorisation écrite d'accès à vos informations médicales et la lui remettre.

Il est difficile de dire quelles autres personnes seront présentes à l'entretien. Le chirurgien lui-même ou un représentant?

Cordialement,

ARX

Par **hellen**, le **10/11/2014** à **07:11**

Très bien j'apporterai mon dossier médical et je vais essayer d'y aller avec un représentant des usagers. Merci pour les informations ;)

Par **ARX**, le **10/11/2014** à **08:40**

Je vous en prie!

ARX